

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

16 décembre 2024

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 16 décembre 2024, à 19h15, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Hugh Fortier, Tony Rancourt et Réal Rancourt
M^{mes} les conseillères Valérie Rancourt, Francine Vallières et Priscillia Lefebvre

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

2024-12-159 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2024-12-160 Indexation des salaires

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses soient indexées de 2% à partir du 1^{er} janvier 2025.

De plus, il est résolu qu'au 1^{er} janvier 2025, le salaire des employés sera ajusté en fonction de l'échelle salariale présentée ainsi que selon l'échelon de chacun. Cette échelle salariale sera éventuellement incluse dans une politique salariale.

2024-12-161 Calendrier des séances ordinaire de 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances débuteront à 20 h:

Lundi 13 janvier;	Lundi 7 juillet;
Lundi 3 février;	Mardi 5 août;
Lundi 3 mars;	Mardi 2 septembre;
Lundi 7 avril;	Mercredi 1 ^{er} octobre;
Lundi 5 mai;	Lundi 10 novembre;
Lundi 2 juin;	Lundi 1 ^{er} décembre.

Dépôt du projet de règlement 224

Un avis de motion est donné le 2 décembre 2024 par le maire, M. Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement établissant le taux de taxes et la tarification des différents services municipaux pour l'exercice financier 2025, le projet de règlement est déposé.

2024-12-162 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée. il est 19h26.

Maire _____ **Greffière trésorière/dir.gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.